



HAUTEMORGES

Bulletin d'information communal

N°18 novembre 2025



**PREMIERS FLOCONS,
LA MAGIE S'INSTALLE**

**Besoin de bois ?
Contactez la commune**

Traverses ou copeaux

**Bons plans
hivernaux**

pour vos sapins de Noël

**Élections de la
Municipalité**

les noms connus à ce jour

QUOI DE NEUF À HAUTEMORGES ?

Conseils, bons plans, obtention d'autorisations, évolutions législatives : ces pages regorgent d'informations utiles sur la vie de votre commune et de ses six localités.

QU'EST-CE QUE LE CHÂTEAU SOLIDAIRE ?

Vous y trouverez gratuitement : Habits et chaussures enfants / femmes / hommes, vaisselle, textiles de maison

Où ? Pampigny, Ruelle du Château 3, 1^{er} étage, 1^{re} porte à droite

Pour qui ? Réfugiés (avec attestation de l'EVAM), détenteurs de la Carte Caritas, bénéficiaires de l'aide sociale (avec attestation)

Horaire d'ouverture : Jeudi de 13h30 à 15h30 (à quinzaine)



Envie de vous investir ? Nous acceptons volontiers les dons et sommes aussi à la recherche de bénévoles

Informations : Page Facebook Château solidaire
Cinthia Jotterand 079 244 78 84
Sylviane Fuchs 079 712 81 74

Prochaines dates :

11 décembre, 15 janvier, 29 janvier,
12 février, 26 février, 12 mars,
26 mars

SORTIE DES AÎNÉS À AQUATIS

En juin dernier, la Municipalité a eu le plaisir d'accompagner les aînés lors d'une belle escapade à Aquatis. Après un café croissant dégusté au foyer du collège Léman à Apples, des bus ont emmené cette joyeuse compagnie sur les hauts de Lausanne. Sur place, chacun a pu admirer la diversité des poissons et s'émerveiller de ce monde sous-marin fascinant.

Le repas pris sur place a permis de prolonger la convivialité, avant qu'une agréable promenade au bord du lac ne vienne clore cette sortie.

En fin d'après-midi, c'est le cœur rempli de souvenirs et de belles discussions que les participant·es ont regagné leur foyer.





BESOIN DE PLANCHE, TRAVERSE OU CARRELET ?

Les prix sont indiqués sans TVA. Les sciages sont pris au dépôt et non chargés. Le bois provient des forêts communales. Il a été exploité selon le principe du développement durable.

-30 % sur
les prix
indiqués

Assortiment		Dimensions		Prix / m ²	Prix / ml
Épicéa	Planche brute non délinéée toute largeur	27 mm		4 & 5 m	CHF 15,00
		40 mm		5 m	CHF 22,00
		60 mm		4 m	CHF 32,00
Chêne	Carrelet	80 mm	80 mm	4 & 5m	CHF 4,50
		100 mm	100 mm	4 & 5m	CHF 6,00
Chêne	Planche brute toute largeur	40 mm		4 m	CHF 34,00
		50 mm		4 m	CHF 40,00
Chêne	Carrelet	100 mm	100 mm	4 & 5 m	CHF 10,00
	Traverse paysagère	120 mm	220 mm	3 m	CHF 25,00

Passez commande →

Yann Bornand – Forestier ES – 079 616 94 64 – yann.bornand@vd.ch

NOUS VOUS PROPOSONS ÉGALEMENT DES COPEAUX

Des copeaux de bois pour la couverture des sols, issus des forêts communales, sont disponibles à la vente à la déchetterie de Pampigny.

Les personnes intéressées doivent impérativement se munir de leurs propres contenants pour le transport de ces copeaux.

Au prix de
CHF 15.-
les 120 l



TRADITION ET CONVIVIALITÉ

La tradition dans nos villages est que les sociétés de jeunesse locales fêtent la nouvelle année par un défilé de tambours les jours avant et après le Nouvel An. Les jeunesse adressent leurs voeux tout en partageant le verre de l'amitié préparé par les habitants qui les accueillent à différents endroits du village. Ces moments, toujours riches en partage et convivialité, sont attendus avec impatience par une très grande partie des villageois.

Nous pouvons comprendre que cela puisse également générer quelques nuisances pour les habitants, mais cette tradition est ancrée dans notre région et fait partie du patrimoine immatériel de notre commune.



BONS PLANS HIVERNAUX



SAPINS DE NOËL D'ICI

Chaque année, plus d'un million de sapins de Noël sont importés en Suisse. Le transport, mais également l'entreposage en halles frigorifiques gaspillent énormément d'énergie.

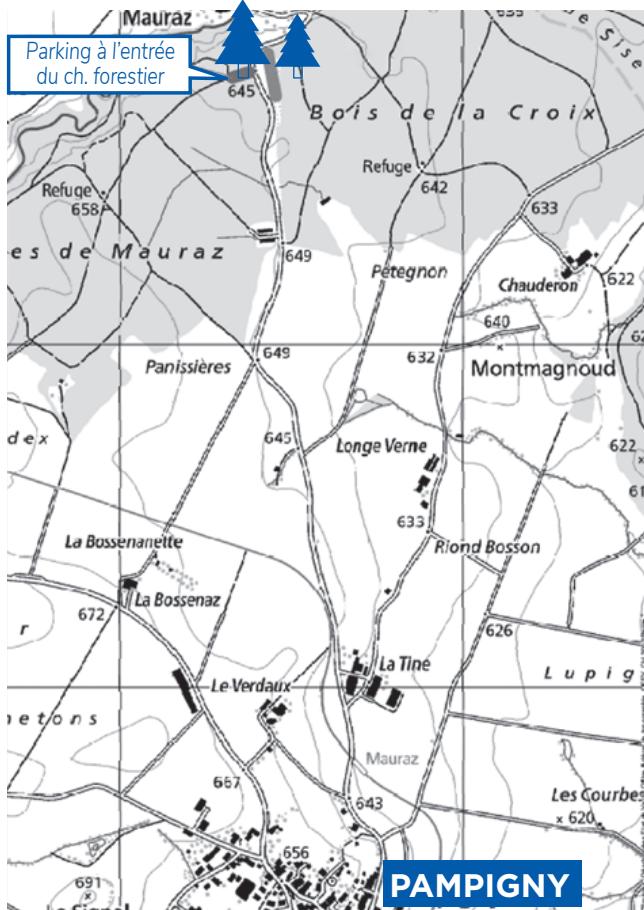
Pour apporter un air festif à vos intérieurs de manière simple, écologique et durable, vous pouvez vous procurer un sapin cultivé sur les terres de Hautemorges. Ceux-ci sont transportés sur de très courtes distances et, parce qu'ils sont fraîchement coupés, restent beaux plus longtemps.

Une fois les fêtes passées vous pourrez déposer votre sapin à la déchetterie de votre village, à l'endroit où sont déposés les déchets verts.



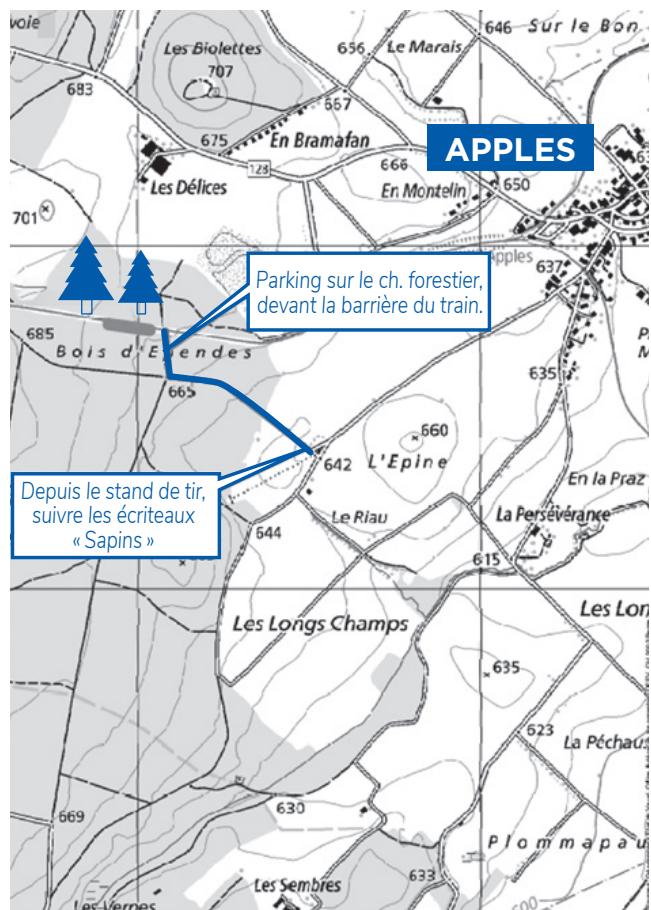
AVONS-NOUS ÉVEILLÉ VOTRE INTÉRÊT ?

Si oui, pour la modique somme de CHF 10.- pièce, vous avez la possibilité de choisir votre sapin directement en forêt.



Forêt de Pampigny « Route de Mauraz »

Samedi 6 décembre à Pampigny
de 9h à 12h



Forêt d'Apples « Au Bois d'Épendes »

Mercredi 17 décembre à Apples
de 15h à 17h





LES TABLES DE NOËL DE PRO SENECTUTE

Célébrez les fêtes ensemble !

Vous souhaitez partager l'esprit de Noël et recevoir chez vous un·e senior de votre région pour un repas festif dans une atmosphère familiale ?

Vous êtes retraité·e et désirez rejoindre une Table de Noël chez des volontaires de votre région ? Inscrivez-vous, ils se réjouissent de vous accueillir !



Où : dans tout le canton de Vaud

Quand : entre le samedi 18 et le mardi 26 décembre 2025

Participation : repas offert par les organisateurs

Renseignements et inscriptions :

Mehregan Joseph, coordinatrice Tables conviviales
021 646 17 21 ou mehregan.joseph@vd.prosenectute.ch
jusqu'au mercredi 10 décembre 2025

VALLÉE DE JOUX DOMAINE SKIABLE DE L'ABBAYE

Pour la saison hivernale 2025-2026, la commune de Hautemorges dispose de deux cartes journalières de ski pour les téléskis de l'Abbaye à la Vallée de Joux.

Ces cartes sont mises gratuitement à disposition des personnes intéressées domiciliées à Hautemorges.

Pour les réservations, merci de prendre contact avec l'administration communale, durant les horaires d'ouverture.

Après la journée de ski, les cartes doivent impérativement être restituées le soir même ou au plus tard le lendemain matin.



BIENVENUE À NOS NOUVEAUX COLLABORATEURS

Durant cette année 2025, la Commune a eu le plaisir d'accueillir deux nouveaux collaborateurs au sein de ses équipes.

Grâce à leur travail et à celui de leurs deux équipes en place, notre Commune continue d'offrir un environnement de qualité à ses habitants.

Nous leur souhaitons la bienvenue et beaucoup de plaisir dans l'exercice de leur fonction.

Merci à vous !



Depuis le 1^{er} juillet 2025, M. Colin Jacquemetz, vêtu de sa tenue orange, a mis ses compétences au service de la voirie. Il assure l'entretien et la maintenance des infrastructures publiques telles que les routes, les trottoirs et les espaces verts.

En date du 1^{er} novembre, Mme Vania Correia Pinto a rejoint le team des agentes de nettoyage. Elle s'occupe des bâtiments scolaires à Apples, en collaboration avec ses collègues déjà en poste.

LA MAISON DES JEUNES DE HAUTEMORGES: UN AUTOMNE RICHE EN ACTIVITÉS !

La Maison des Jeunes (MDJ) a proposé un programme varié pendant les vacances d'automne ! Entre sorties culturelles à Berne et à Bâle, ateliers cuisine et jeux locaux, les jeunes ont pu profiter de moments conviviaux et enrichissants.

En mai dernier, l'inauguration officielle de la MDJ a marqué un temps fort de l'année : animations, concerts et ambiance festive ont rassemblé toute la communauté villageoise autour de ce nouvel espace dédié à la jeunesse.

L'été a également été animé avec un mini-camp au Refuge du Jura début juillet. Au programme : randonnée, grillades autour du feu et observation des étoiles. Une expérience inoubliable qui a permis de renforcer les liens entre les participant·es et de découvrir la nature autrement.



Horaires de la MDJ
(entrée gratuite, jeunes dès 12 ans)

mardi et jeudi 16h-19h
vendredi 16h-21h30
+ un dimanche par mois (de novembre à mars) à la salle de gym de Pampigny

Où : Place de la Couronne 1 à Apples (entre les collèges et le parking)

@mdjhautemorges

Venez nous voir, tous les projets et initiatives sont les bienvenus !





UNE COURSE À FAIRE ? UNE VISITE CHEZ LE MÉDECIN ?

Que ce soit à Cossonay, Aubonne, Morges ou ailleurs dans le district, pensez à utiliser la plateforme [e-covoiturage.ch](https://www.e-covoiturage.ch).

Comment ça marche ?

1. Inscrivez-vous : créez votre compte gratuit sur [e-covoiturage.ch](https://www.e-covoiturage.ch)

2. Proposez ou cherchez un trajet :

Conducteur: indiquez votre trajet départ - destination et vos horaires

Passager: trouvez un trajet qui correspond à vos besoins

3. Entrez en contact, fixez le point de rendez-vous et partez !



ATTENTION AUX CAMBRIOLAGES



Entre septembre et mars, quand les jours raccourcissent, les cambriolages dits « du crépuscule » sont plus fréquents.

Voici quelques mesures de prévention préconisées par la police, qui permettent de réduire considérablement le risque de cambriolage sans grand effort :

- Simulez une présence en branchant une lampe sur un minuteur ou en programmant votre télévision ou radio.
- Si vous constatez un comportement suspect chez vous ou chez vos voisins,appelez sans délai le 117.
- Fermez les portes à clé, même en cas d'absence de courte durée.
- Informez vos voisins lors d'absences prolongées, leur œil attentif peut aider.
- Demandez conseil auprès de la police ou d'entreprises de sécurité privées.



LES POMPIERS VOLONTAIRES RECRUTENT !

Toutes les infos sur [118-info.ch](https://www.118-info.ch)



**SAPEURS
POMPIERS
RECRUTEMENT**

**VOLONTAIRE ET SOLIDAIRE
JE M'ENGAGE**

Rejoignez-nous ! www.118-info.ch





CHENILLES PROCESSIONNAIRES

Selon l'Arrêté du Conseil d'État du 23 janvier 1962, modifié le 7 décembre 2005, la Municipalité rappelle aux propriétaires, locataires, usufruitiers, fermiers et exploitants que la destruction des nids de la chenille dite « processionnaire du pin » est obligatoire, hormis en forêt où celle-ci fait partie de l'écosystème et ne représente pas une menace pour le milieu.

Les poils de ces chenilles possèdent des propriétés urticantes qui peuvent provoquer des troubles ou des réactions allergiques (œdèmes, démangeaisons, asthme, etc.).

La seule lutte efficace est la lutte mécanique qui consiste à couper les nids au sécateur et les détruire par le feu.

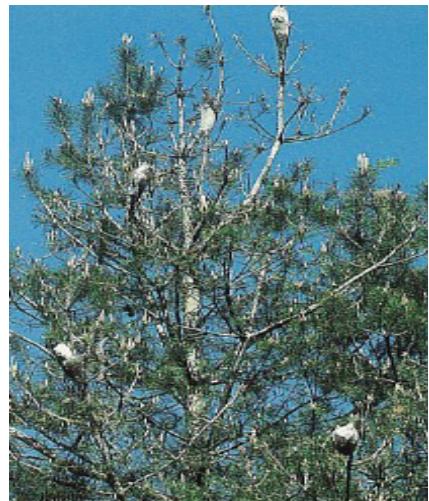
Il est aussi possible de capturer les chenilles d'un arbre lors de la procession en utilisant un piège écologique installé avant le 30 janvier. Le contenant avec les chenilles doit être brûlé.

C'est pourquoi le nécessaire doit être fait dès leur apparition et au plus tard le 30 janvier 2026.



Passé ce délai, et sans autre avis, la Municipalité fera procéder aux travaux aux frais du propriétaire, sans préjudice de l'amende encourue prévue dans le Code rural.

Le Service technique se tient à disposition des intéressés pour tout renseignement complémentaire 021 800 90 20.



vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/environnement/forets/fichiers_pdf/Affiche_processionnaire_pin.pdf

SERVICE HIVERNAL : BONNES PRATIQUES

Pour faciliter le déneigement des routes communales, le Service de voirie vous demande de ne pas stationner sur la chaussée, ses abords ou tout autre endroit qui pourrait gêner le débâle, et ce, pendant et après les chutes de neige.

La Municipalité décline toute responsabilité en cas de dégâts occasionnés par les engins de déneigement et de salage ou par les amas de neige provoqués par le passage des chasse-neige.

Le Service de voirie vous remercie pour votre collaboration !



PERMIS DE CONSTRUIRE DÉLIVRÉS

Localité	N° parcelle	Type autorisation	Objet
Apples	48	Permis de construire	Construction d'une piscine enterrée en circuit fermé
Apples	874	Permis de construire	Transformation de la maison d'habitation ECA 275 et démolition partielle du hangar agricole ECA 655
Apples	1037	Permis de construire	Modifications des aménagements extérieurs, construction d'une piscine chauffée, installation d'un jacuzzi et d'une pergola
Bussy-Chardonney	2118	Permis de construire	Rénovation énergétique et transformation de la villa ECA 1206, pose de panneaux solaires photovoltaïques en toiture et remplacement du système de chauffage par une PAC à géothermie
Cottens	3264	Permis de construire	Création d'une véranda
Pampigny	4339	Permis de construire	Construction d'une place de lavage
Reverolle	5343	Permis de construire	Création d'une piscine non chauffée

EMPLOYEZ-VOUS DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES FRONTALIER·ÈRE·S?

Selon l'accord du 11 avril 1983 entre le Conseil fédéral et le Gouvernement français relatif à l'imposition des rémunérations des travailleurs frontaliers, les personnes bénéficiant du statut fiscal de frontalier ne doivent s'acquitter des impôts sur le revenu que dans leur État de domicile.

En contrepartie, l'État du lieu du travail peut faire valoir une compensation financière de 4,5 % de la masse brute des salaires versés auprès de l'État de domicile.

Pour fin janvier au plus tard, les employeurs, caisses ou institutions doivent :

- obtenir de leurs employées et employés frontaliers une attestation de la part de l'autorité fiscale de leur lieu de résidence principale (formule n°2041-AS), confirmant leur statut de contribuable et ceci, avant le début de l'activité au sein de l'entreprise. Si le contrat dure plusieurs années, l'employé doit fournir cette attestation chaque année. À défaut de cette attestation, l'employeur est tenu de retenir l'impôt à la source jusqu'à son dépôt.
- fournir aux autorités communales les éléments indispensables à la détermination de la masse salariale brute.

Ces différents documents vous parviendront sous peu. En cas de non-réception des documents, adressez-vous rapidement à la Bourse communale.

Contact →

bourse@hautemorges.ch

INSCRIPTION AU REGISTRE COMMUNAL DES ENTREPRISES

Selon la loi vaudoise sur l'exercice des activités économiques (LEAE), chaque personne physique ou morale (indépendants, entreprises, commerces, etc.) qui pratique une activité économique à Hautemorges est tenue de s'inscrire au registre communal des entreprises.

L'inscription est gratuite et doit être faite au moment de l'arrivée de l'acteur économique sur le territoire hautemorgeois, ou lors de la création de l'entreprise.



Consulter l'annuaire
des entreprises

LES PAGES DU CONSEIL

rédaction Cédric Jotterand, président

L'ACTUALITÉ DU CONSEIL COMMUNAL

Plusieurs objets importants pour la population

Depuis le dernier bulletin, le Conseil communal s'est réuni à trois reprises, la dernière fois le 17 novembre à Apples. Avant cela, il a siégé le 27 octobre dans la salle du Grand Conseil vaudois à Lausanne, pour une séance décentralisée et une visite du parlement sous la conduite des députés John Desmeules (Montricher), Yannick Maury (Yens) et Laurence Cretegny (Denens). Cette dernière – ancienne présidente du Grand Conseil – nous a gratifié de nombreuses anecdotes.

Parmi les projets principaux soumis à l'étude des conseillères et conseillers cet automne, on peut notamment citer :

- Le maintien du taux d'imposition à 68 pour l'année 2026
- Un investissement de CHF 490 000 pour la mise en conformité des sources du Bois d'Épendes et de la chambre de Longevernes
- Un crédit de CHF 845 000 pour le remplacement et l'entretien de collecteurs d'assainissement et d'une conduite d'eau potable à Reverolle
- Une dépense de CHF 343 000 pour la création d'un arrêt de bus LHand à Cottens et divers travaux d'aménagements à la gare de Pampigny-Sévery.

Autant de préavis acceptés par votre Conseil communal.

D'ici Noël, le budget aura valeur de plat de résistance au menu de l'organe délibérant le 8 décembre, alors que ses membres ont évalué le 17 novembre l'extension du collège de Pampigny et le Plan d'affectation de cette même localité.



UNE QUESTION ?

Le président du Conseil communal se tient à votre entière disposition.

Téléphone : 079 622 62 10

Courriel : president@hautemorges.ch

SÉANCES PUBLIQUES !

Vous êtes intéressé·e par la gestion de la commune, par les projets du moment ou vous souhaitez simplement découvrir comment se déroule une séance du Conseil ? Nos portes vous sont grandes ouvertes, il suffit juste de se présenter à la salle du Conseil (Collège du Léman) avant 19h30, sans inscription. Des places sont réservées à l'attention des citoyens.





ÉLECTIONS GÉNÉRALES DE 2026

Mercredi 29 octobre et jeudi 30 octobre, deux « assemblées de Commune » ont convié la population dans son ensemble à venir s'informer sur la tenue des élections communales du 8 mars 2026.

Le président du Conseil communal, Cédric Jotterand, a présenté les enjeux principaux et les informations générales, tant pour le Conseil que la Municipalité.

Conseil communal 2026

Un groupe réuni sous la bannière « Hautemorges ensemble » a formé une liste d'Entente et invite chaque personne intéressée à la rejoindre pour former la liste qui briguera les 55 sièges mis en jeu au printemps (contre 70 lors de la première législature).

Par mail : info@hautemorges-ensemble.ch

La création d'une autre liste n'est pour l'heure pas connue du bureau du Conseil.

Municipalité 2026

Lors de cette même séance, il a été rappelé que la Municipalité passerait de 7 à 5 membres en 2026 et les intéressés ont été priés de se présenter face au public. Voici leurs noms – connus à ce jour – dans l'ordre alphabétique.

Michel Berger – Bussy-Chardonney
 Claude-Alain Cavigioli – Apples
 François Delay – Cottens
 Claude Dumauthioz – Pampigny
 Marie-Christine Gilliéron – Apples
 Kirsten Halleux – Apples
 Fabrice Marendaz – Sévery
 Aurel Matthey – Reverolle
 Laurence Micheli – Reverolle

Le dépôt d'autres candidatures est évidemment possible entre le délai de clôture de ce bulletin et le début du mois de janvier.

Infos, questions ou inscriptions pour les élections 2026 : elections@hautemorges.ch



ÉCHOS DU CONSEIL

Du mouvement dans nos rangs

Deux nouveaux membres ont rejoint le Conseil au mois d'octobre. Madame Lise Schäeren-Decollogny, d'Apples, et Monsieur Raymond Stoudmann, de Bussy-Chardonney.

L'info du Conseil en continu

En plus du pilier public, les documents du Conseil (décisions, préavis, rapports de commissions et procès-verbaux) sont indiqués en permanence sur le site de la Commune hautemorges.ch.

Accès direct par le QR
 Code à scanner ici



Prochaines séances du Conseil communal

8 décembre 2025
 (budget 2026)

23 février 2026



AGENDA



Novembre

28-29.11 Soirées annuelles – Chœur Mixte L'Avenir de Bussy-Chardonney

Décembre

- 06.12 St-Nicolas – Pour les enfants de Bussy-Chardonney – dès 18h30
- 09.12 Noël des aînés – Grande salle de Sévery – Groupe d'aînés Les Colchiques – 11h30
- 13.12 Noël aux Assenges – Pampigny – Comité Noël aux Assenges
- 15.12 Noël gym des aînés – Foyer de la salle de gym Pampigny – Groupe d'aînés Les Colchiques – 14h00
- 16.12 Noël villageois – Cottens – 19h00
- 17.12 Noël villageois – Apples – cortège 18h30
- 17.12 Repas à l'Auberge – Groupe d'aînés Les Colchiques
- 19.12 Chantée des enfants – Église de Bussy-Chardonney – ABC – 19h00
- 19.12 Noël villageois – Pampigny – 19h30

2026

- 23-25.01 Tournoi indoor FCPJ – Salle de gym de Pampigny – FC Pied-du-Jura
- 13-14.03 Soirées annuelles – Salle Léman Apples – Fanfare Écho du Chêne
- 09.05 Repas des Familles – Apples – FC Pied-du-Jura

Gym des aînés – Salle de gym de Pampigny – Groupe d'aînés Les Colchiques
les 1^{er} et 8 décembre



PROGRAMME
COMPLET ET PLUS
D'INFORMATIONS

BONNE ANNÉE 2026 !

La Municipalité remercie chaleureusement toutes celles et tous ceux qui œuvrent pour le bien de notre commune, ainsi que l'ensemble des habitants pour leur confiance, et leur adresse ses meilleurs vœux de bonheur et de prospérité pour la nouvelle année.

Horaires de fin d'année

Les bureaux de l'administration communale seront fermés du 24 décembre 2025 au 3 janvier 2026. Réouverture le 5 janvier 2026 selon l'horaire habituel.

Les déchetteries seront fermées les 24, 25, 31 décembre et le 1^{er} janvier.

Ouverture aux horaires normaux le 27 (toutes déchetteries) et le 29 décembre (Apples uniquement) ainsi que le 3 janvier (toutes déchetteries).

Fermeture pour les entreprises les vendredis 27 décembre et 2 janvier.

Réouverture dès le vendredi 9 janvier.



@communehautemorges

ADMINISTRATION COMMUNALE

Adresse

Route de Cottens 17
1143 Apples

Contact

+41 21 800 90 20
greffe@hautemorges.ch

Heures d'ouverture

lundi	10h-12h 16h-18h
mardi-vendredi	10h-12h
ou sur rendez-vous	

IMPRESSIONUM

Rédaction Administration communale
Hautemorges

Graphisme et impression
Mexia communication Sàrl

Tirage 1970 exemplaires

Photos

1^{re} page: Véronique Brera, p. 2 Château Solidaire et Arnold Grandjean, p. 5 et 6 administration communale, p. 11 Cédric Jotterand